

Robertsau Réunion publique de l'Asser le 24 janvier : une alternative au PPRT Déménager le port aux pétroles



Quai Jacoutot, les cuves de Rubis Stockage. Photo archives DNA

L'Asser (association pour la sauvegarde de l'environnement de la Robertsau) invite à une réunion jeudi sur le PPRT (plan de prévention des risques technologiques), avant l'ouverture de l'enquête publique en février.

L'hypothèse d'un déménagement du port aux pétroles est séduisante. Elle réglerait la question du PPRT puisqu'il n'y en aurait plus besoin.

Retour à la quiétude pour les pêcheurs, les naturistes et même les habitants qui, PPRT ou pas, sont de toute façon exposés s'il devait y avoir vraiment un gros pépin, juge l'Asser, qui fait référence à la catastrophe d'AZF en 2001 et aux dégâts enregistrés dans un rayon de 5 kilomètres autour de l'usine toulousaine.

« Il y a une alternative en déménageant à Reichstett »

Pour mémoire, le PPRT définit des zones de sécurité autour du port aux pétroles, qui ont pour objectif de limiter, autant que possible, les dégâts humains et matériels en cas d'accidents. Cela se traduit par la fermeture pure et simple de certaines zones à la circulation de loisir.

Dans le parc de Pourtalès, situé en zone cinétique lente (comprendre qu'en ce lieu le risque mettrait plusieurs heures à se concrétiser, d'après les estimations), les rassemblements de plus de 100 personnes en dehors du château seront ainsi interdits.

Toujours dans cette zone dite de cinétique lente, où se trouvent les quartiers Mélanie, Pourtalès et la rue Himmerich, il est précisé que les constructions resteront possibles sans nouvelles contraintes – c'est justement là que doit s'épanouir le projet d'écoquartier.

La fermeture annoncée du quai Jacoutot cristallise l'incompréhension

Mais c'est d'abord le quai Jacoutot, pile en zone d'interdiction stricte, qui a cristallisé ces derniers mois l'incompréhension et les mécontentements.

Car c'est la route, bien qu'interdite depuis longtemps, qu'empruntent, entre autres, les pêcheurs de l'AAPPMA, pour rejoindre l'étang du Rohrkopf, et les naturistes qui se rendent à l'étang du Blauelsand.

« Il ne s'agit pas de refuser le PPRT, la sécurité c'est la sécurité, mais on pense qu'il y a une alternative en déménageant à Reichstett par exemple ou sur l'ancien site de Drusenheim-Herrlisheim », précise l'Asser.

Sur son invitation à la réunion, l'association l'exprime en d'autres termes : « Nous avons cru que le PPRT nous donnerait de réelles garanties quant à la sécurité des habitants de la Robertsau. Mais ce PPRT va surtout organiser la privation des libertés de déplacements de la population civile autour de la forêt, du parc de Pourtalès et des étangs. »

Il faut préciser que la Dréal (Direction générale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), qui a établi le zonage du PPRT, sur ce

point répond que l'administration ne peut pas demander aux entreprises de partir.

Luc Wehrung, président de l'Asser, exposera la situation une nouvelle fois. Les habitants seront invités à donner leurs avis sur le sujet, à faire des propositions, à la veille de l'ouverture de l'enquête publique en février qui devrait se conclure par une entrée en vigueur du plan au printemps et la fermeture du quai Jacoutot cet été.

Jeudi 24 janvier à 20 h à l'Escale, 78, rue du Docteur-François, à la Robertsau.

par Myriam Ait-Sidhoum, publiée le 22/01/2013 à 05:00